



DÉCLARATION FNME-CGT CPB 30 novembre 2017

Pour commencer et conformément à nos craintes, l'accord sur les droits familiaux proposé à la signature jusqu'à ce jour amène nombre de débats.

En effet, pour les femmes présentes au sein de nos entreprises, cet accord s'apparente purement et simplement à une régression vis-à-vis de leurs droits acquis. Cette situation nécessite de s'accorder du temps avec cette population pour clarifier notre position. Or, notre actualité syndicale nous en a laissé peu. De ce fait, notre Fédération sollicite votre accord ainsi que celui des autres Fédérations pour disposer d'un temps supplémentaire jusqu'au 15 décembre pour boucler notre consultation de salarié.es. Nous estimons être en mesure à cette date de nous prononcer pour ou contre cet accord.

Dans notre actualité de ce jour, cette Commission Paritaire de Branche porte sur des sujets majeurs pour les salarié.es des Industries Electriques et Gazières.

Sur ces sujets il y a tout d'abord les moyens bénévoles.

Les électeurs (trices) ont une nouvelle fois renouvelé leur confiance à notre Organisation Syndicale la FNME-CGT.

Ces résultats locaux comme nationaux confortent une nouvelle fois la CGT dans le rôle qu'elle joue avec ses administrateurs au quotidien et confirment que les négociations en cours dans les activités sociales se doivent d'aboutir en accordant des moyens permettant le fonctionnement de nos activités sociales.

De ce fait, et forts du résultat de ce scrutin, les salarié.es accompagnés de la FNME-CGT poursuivent les luttes en cours pour que les activités sociales répondent aux besoins des bénéficiaires.

Les propositions actuelles des représentants des employeurs sur les moyens bénévoles ne sont pas acceptables ! L'ensemble des Fédérations exigent un volume global plus important !

Les moyens accordés doivent permettre aussi bien aux administrateurs qu'aux représentants de la proximité d'accomplir leurs missions dans des conditions normales. Les heures allouées doivent aussi permettre à nos commissions de CMCAS de se réunir régulièrement et dans de bonnes conditions.

De même, les évolutions envisagées de la mise à disposition des locaux pour les activités sociales ne doivent pas avoir d'impact financière pour nos activités sociales.

Enfin, nous exigeons que des conventions conjuguant les détachements pour activités syndicales et sociales soient mises en place pour les agents intervenant dans les activités sociales.

Cette Commission Paritaire de Branche abordera aussi les mesures salariales envisagées dans les IEG pour l'année à venir.

Suites aux mouvements sociaux de 2017 dont les "Mardis de la colère", vous semblez avoir acté que le gel du SNB en 2017 était une erreur. Néanmoins, l'augmentation que vous envisagez à hauteur de 0,2 à 0,3% est pour notre Fédération une provocation ! Nous voulons une augmentation mensuelle de 200 € pour toutes et tous !

Pour ce qui est de la CSG, votre montage qui s'articulerait entre la disparition de la contribution solidarité une mesure de grille et, éventuellement, une prime résorbable ne nous satisfait pas. Nous exigeons uniquement une mesure de grille pour tous les salarié.es.

Concernant les avancements, vos propositions "plancher" sont au minimum. Entre 0,7 et 0,5% de la masse salariale. Une baisse du taux en dessous de 0,7 serait inadmissible.

Donc, on vous le dit maintenant : si vous maintenez vos propositions telles quelles, ce ne sont plus les "Mardis de la Colère" que vous aurez mais les "Semaines de la Colère" !

Les revendications de la FNME-CGT sont :

- Une augmentation mensuelle du salaire de 200 € pour tous par une mesure de grille.
- La compensation de la CSG et de la cotisation vieillesse par une mesure de grille (1,7 et 0,15%).
- Un taux unique d'avancement au choix de 60 % pour tous.
- Un taux spécifique de 80 % pour les collègues spéciaux.
- Une mesure significative en direction des femmes.
- Une augmentation du SNB au minimum du coût de la vie (inflation de 1,1% d'octobre 2016 à octobre 2017).
- Aucun salaire ni pension ne doivent être inférieur à 1 800 €.

Comme si cela n'était pas suffisant, la direction de la 4^{ème} plus grande entreprise de la branche, RTE, impose purement et simplement de supprimer les GF. Comme si le NSR appartenait au RTE ou aux employeurs de la branche !

L'attitude et les ambitions de cette direction d'entreprise pourraient avoir des conséquences graves pour l'ensemble des agents de la branche IEG. Le système de classification qui est le même pour l'ensemble des agents des IEG, quelle que soit l'entreprise, pourrait purement et simplement disparaître.

RTE confirme son rôle d'employeurs "poisson pilote" pour casser le statut. La disparition des GF, c'est aussi la non-reconnaissance du professionnalisme et une entrave majeure à la mobilité des salarié.es au sein de nos entreprises. Votre réponse à notre courrier ne nous satisfait pas et les salarié.es du RTE vont vous l'expliquer d'une autre manière puisque les courriers dans lesquels on vous propose de se donner le temps d'échanger ne semble pas retenir votre attention, ni celle de la direction de RTE. Nous ne vous laisserons pas faire.

La FNME-CGT défend l'existence d'une branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières. Ce lieu de convergence des négociations identiques pour l'ensemble des agents est défendu par les agents. La branche professionnelle et le statut national des IEG constituent le contrat de travail des agents actifs et structurent les droits pour les agents actifs et inactifs.

Mais comme si la situation sociale n'était pas assez tendue, sous couvert d'un amendement proposé par une députée de la majorité, la mise ne place d'une journée de carence est évoquée au sein des IEG ! Pour nous, c'est une nouvelle attaque sur un droit issu du Statut. Le maintien du salaire sur ces absences de très courte durée est garanti par les entreprises. La sécurité sociale ne finance rien !

Au-delà d'uniformiser, la branche professionnelle doit apporter des droits nouveaux pour les agents en phase avec les évolutions actuelles de notre société. Seul un véritable dialogue social qui prend en compte les revendications des travailleurs peut nous permettre d'avancer ensemble.

Pour notre Fédération, nous sommes réellement inquiets de la situation sociale au sein de nos entreprises.

Le point de rupture et de non-retour est proche.

Si ce point est franchi, la FNME-CGT prendra ses responsabilités pour défendre les intérêts des travailleurs et aboutir sur leurs revendications. Vous en assumerez les conséquences.

A vous de décider...